

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 5 février 2026

\*\*\*

Délibération 2026\_02\_08

\*\*\*

**Objet:** Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe

Le cinq février mille vingt-six, à neuf heures et trente minutes à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux janvier deux mille vingt-six, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 9 (pour 15 voix)**

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Michel PAGEAU (1 voix)

**Absents représentés : 5 (pour 12 voix)**

---

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Michel PAGEAU; Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

**Absents excusés :**

---

M. Jean-Pierre BRU; M. Jean CHARRIER; M. Joseph DAVID; Olivier DEMARTY; Roger GUYON; Jean-Luc SECHET; Rémy ORHON; M. Jacques ROBERT

**Assistaient également :**

---

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

**Secrétaire de séance:** M. Thierry COIGNET

**Nombre de présents ou représentés:** 14

**Quorum :** 12

**Nombre de voix exprimées:** 27

**Pour :** 27 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstention :** 0 voix

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et L. 2311-5 ;  
Vu la délibération n° 2026\_02\_06 portant approbation du compte de gestion du budget annexe pour l'année 2025 ;  
Vu la délibération n° 2026\_02\_07 portant approbation du compte administratif budget annexe pour l'année 2025 ;  
Vu le rapport.

### Considérant l'exposé suivant :

Le solde entre les dépenses et les recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025 a donné lieu à un excédent de 922 313,69€ (section de fonctionnement) et à un excédent de 105 527,59€ (section d'investissement),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

### *Après en avoir délibéré, le comité syndical (collège commun) :*

- **Affecte le résultat comme suit:**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	244 008,01
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	678 807,40
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>922 815,41</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	105 025,87
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-244 789,91
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>139 764,04</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>922 815,41</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	139 764,04
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	783 051,37
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Fait à Vertou, le 5 février 2026  
Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

